



Nations Unies

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

**Rapport sur la reprise de la dix-neuvième session
(3 décembre 2010)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2010
Supplément n° 10A

Conseil économique et social
Documents officiels, 2010
Supplément n° 10A

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

**Rapport sur la reprise de la dix-neuvième session
(3 décembre 2010)**



Nations Unies • New York, 2010

Note:

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[7 décembre 2010]

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	5
Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social	5
Projet de décision. Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa dix-neuvième session	5
II. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique	7
A. Délibérations	7
B. Mesures prises par la Commission	9
III. Autres questions	11
Délibérations	11
IV. Adoption du rapport de la Commission sur la reprise de sa dix-neuvième session	13
V. Organisation de la session et questions administratives	15
A. Ouverture et durée de la session	15
B. Participation	15
C. Documentation	15
D. Clôture de la reprise de la dix-neuvième session	15

Annexes

I. Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	17
II. Liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa dix-neuvième session	19

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après:

Projet de décision

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa dix-neuvième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa dix-neuvième session.

Chapitre II

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

2. À sa 11^e séance, le 3 décembre 2010, la Commission a poursuivi l'examen du point 8 de l'ordre du jour, intitulé:

“Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

a) Travaux du groupe de travail sur la gouvernance et la situation financière;

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.”

3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.9);

b) Note du Secrétariat concernant les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/23-E/CN.15/2010/21);

c) Note des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/CRP.9–E/CN.15/2010/CRP.7, en anglais seulement).

4. En sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le représentant de l'Espagne a fait une déclaration. Les représentants de la Belgique (au nom de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, de l'Argentine, de la Chine, du Mexique et de la République islamique d'Iran ont également fait des déclarations. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de la Suède, de l'Équateur, du Guatemala et du Zimbabwe. Le Président de la Commission a lui aussi fait une déclaration.

A. Délibérations

5. Le représentant de l'Espagne, s'exprimant en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC, a présenté une synthèse des activités du groupe, indiquant que la participation avait été active et que de nombreuses discussions fructueuses et ciblées avaient eu lieu. Il a aussi lu une déclaration relative aux conclusions des dernières discussions qui s'étaient tenues, celles-ci n'ayant pas pu être prises en compte dans la note du Secrétariat sur les

travaux du groupe de travail, et il a invité la Commission à prendre note de cette déclaration, qui figurerait dans le rapport sur la reprise de la dix-neuvième session.

6. Plusieurs orateurs ont jugé la situation financière insatisfaisante, surtout considérant les informations décevantes qui avaient été communiquées à ce sujet par le Directeur exécutif de l'Office.

7. Plusieurs orateurs ont réaffirmé qu'il était nécessaire que le groupe de travail poursuive ses travaux, compte tenu des préoccupations et des attentes exprimées lors de la reprise de la dix-neuvième session de la Commission, afin de formuler des recommandations concrètes et pratiques visant à renforcer tous les aspects de la gouvernance et de la situation financière de l'Office, pour examen par la Commission à sa vingtième session.

8. Un certain nombre d'orateurs ont noté que, si le groupe de travail avait commencé à s'occuper des questions que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lui avaient confiées, il avait encore beaucoup à faire et qu'il n'avait pas encore soumis de recommandations aux Commissions.

9. Un orateur a noté que le groupe de travail avait un rôle à jouer dans l'examen de la stratégie à moyen terme et du prochain projet de budget-programme de l'Office, ajoutant que c'était la seule instance où les questions intéressant à la fois la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pouvaient être discutées.

10. Certains orateurs ont évoqué la possibilité que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiennent des reprises de session conjointes, qui leur permettraient d'examiner des points de l'ordre du jour qui se recoupaient et d'optimiser l'utilisation des ressources. Il a été noté qu'un tel arrangement nécessiterait une décision du Conseil économique et social.

11. Plusieurs orateurs ont souligné que le groupe de travail constituait un cadre de dialogue important entre les États Membres ainsi qu'entre ces derniers et le Secrétariat, en particulier pour ce qui était d'élaborer des programmes thématiques et régionaux et de restaurer un mécanisme d'évaluation indépendant au sein de l'Office.

12. Certains orateurs ont souligné l'importance de l'appropriation politique et la nécessité d'œuvrer ensemble à renforcer la part des fonds à des fins générales et des fonds du budget ordinaire mise à la disposition de l'Office, en vue d'améliorer sa situation financière. Plusieurs orateurs ont noté que la charge du financement des dépenses d'appui aux programmes devait être répartie équitablement entre tous les États Membres.

13. Un orateur a souligné que la question des ressources nécessaires au programme contre le crime de l'Office se posait de manière particulièrement aiguë vu les mandats découlant du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

14. Plusieurs orateurs ont dit souhaiter que le groupe de travail devienne une instance permanente de la Commission. À cet égard, un certain nombre d'orateurs ont été d'avis qu'il importait de préserver la nature informelle du groupe de travail, alors que d'autres ont fait observer que ce dernier avait été établi officiellement par une décision du Conseil économique et social, conformément aux résolutions pertinentes

de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants.

15. Un orateur a fait référence au rapport financier et aux états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et au rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.9), notant que les recommandations qui y figuraient s'appliquaient aux activités de l'UNODC.

16. Plusieurs orateurs ont fait référence aux observations liminaires que le Directeur exécutif avait présentées à la reprise de la cinquante-troisième session de la Commission des stupéfiants, le 2 décembre 2010, et où il avait fait état de la situation financière critique de l'UNODC et de la nécessité de mettre en place un schéma de financement viable, stable et prévisible pour l'Office. Ils ont également fait écho à l'appel lancé par le Directeur exécutif, qui demandait aux organes directeurs de prendre de toute urgence des mesures pour renforcer la gouvernance et le financement de l'UNODC.

17. Le Président a conclu le débat en appelant les États Membres à s'engager plus activement au sein du groupe de travail, afin de pouvoir recommander des mesures concrètes à la Commission à sa prochaine session. Au nom de la Commission, il a exprimé ses remerciements aux coprésidents et a félicité le groupe de travail de ses travaux.

B. Mesures prises par la Commission

18. À sa 11^e séance, le 3 décembre 2010, la Commission a pris note de la déclaration faite par les coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (voir annexe I).

Chapitre III

Autres questions

19. À sa 11^e séance, le 3 décembre 2010, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Autres questions". Le Président de la Commission a fait une déclaration.

Délibérations

1. Durée de la vingtième session et autres arrangements

20. Le Président a rappelé qu'il avait été convenu, à la réunion du bureau élargi tenue le 7 octobre 2010, que la vingtième session de la Commission se tiendrait du 11 au 15 avril 2011 et serait précédée de consultations informelles le 8 avril 2011. La Commission a aussi été informée que la reprise de la vingtième session de la Commission aurait lieu le 13 décembre 2011.

2. Préparatifs de la vingtième session

21. Le Président a rappelé que le Conseil économique et social avait, dans sa décision 2010/243, approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingtième session de la Commission et décidé que le thème principal de cette session serait "Protection des enfants à l'ère numérique: de l'utilisation malveillante des technologies dans la maltraitance et l'exploitation des enfants".

22. Le Président a noté que, si un certain nombre de propositions de sous-thèmes présentées par les groupes régionaux avaient été étudiées à la réunion du bureau élargi de la Commission tenue le 25 novembre 2010, le sujet devait être examiné plus avant pendant l'intersession précédant la vingtième session. Il a souligné qu'un consensus devait être trouvé avant la mi-janvier 2011 pour permettre au Secrétariat d'établir l'ordre du jour annoté de cette session.

23. Le Président a indiqué à la Commission qu'aucune communication n'avait été reçue des Présidents des groupes régionaux concernant les autres questions opérationnelles découlant de la décision 2010/243 du Conseil, à savoir les moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Commission et les informations qu'étaient engagés à communiquer les États Membres qui souhaitaient signaler des phénomènes criminels nouveaux ou émergents, et il a invité instamment les Présidents des groupes régionaux à transmettre toute proposition au Président de la Commission à sa vingtième session.

Chapitre IV

Adoption du rapport de la Commission sur la reprise de sa dix-neuvième session

24. À sa 11^e séance, le 3 décembre 2010, la Commission a adopté le rapport sur les travaux de la reprise de sa dix-neuvième session, étant entendu qu'il serait finalisé par le Rapporteur et le Président de ladite session, en consultation avec le Président et le Rapporteur de la vingtième session de la Commission, selon qu'il conviendrait.

Chapitre V

Organisation de la session et questions administratives

A. Ouverture et durée de la session

25. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a repris sa dix-neuvième session à Vienne le 3 décembre 2010.

26. À la 11^e séance, le 3 décembre, des déclarations ont été faites par les observateurs du Guatemala (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Burkina Faso (au nom du Groupe des États d'Afrique), et par le représentant du Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).

B. Participation

27. Ont participé à la session les représentants de 29 États membres de la Commission (11 n'étaient pas représentés). Y ont également assisté les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure dans le document E/CN.15/2010/INF.1/Add.1.

C. Documentation

28. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa dix-neuvième session figure à l'annexe II du présent rapport.

D. Clôture de la reprise de la dix-neuvième session

29. À la 11^e séance, le 3 décembre, le Président a fait une déclaration finale.

Annexe I

Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

1. À la suite de la réunion informelle du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime tenue le 29 octobre 2010^a, les coprésidents ont convoqué une réunion informelle du groupe de travail le 25 novembre et deux séries de consultations informelles les 26 et 30 novembre 2010. Les participants à ces réunions ont examiné un document de travail qui avait été présenté lors de la réunion du 25 novembre. À l'issue des délibérations, les coprésidents ont présenté la déclaration suivante à l'intention de la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquante-troisième session et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa dix-neuvième session.

2. Conformément au mandat défini dans la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et dans la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail a examiné les moyens d'appuyer l'élaboration et d'assurer le suivi des programmes de l'Office, y compris les programmes thématiques et régionaux, et d'améliorer le rôle d'organe directeur et le fonctionnement des Commissions.

3. Lors des réunions susmentionnées, les points suivants ont été abordés:

a) La nécessité de préciser les principaux objectifs et caractéristiques des programmes thématiques et régionaux; leur relation avec la stratégie pour la période 2008-2011^b et le cadre stratégique de l'Office; et une estimation des coûts de leur mise en œuvre, avec les sources de financement possibles, selon le cas;

b) Le rôle important que le Groupe de l'évaluation indépendante pouvait jouer dans l'évaluation et l'élaboration des programmes thématiques et régionaux;

c) L'importance qu'il y avait, pour l'élaboration des programmes thématiques et régionaux, à appliquer de manière équitable et constante aux contributions extrabudgétaires le taux standard de financement des dépenses d'appui aux programmes;

d) Le fait que l'amélioration de la préparation des documents, la tenue de réunions d'information plus nombreuses et le renforcement du dialogue continuaient d'avoir des incidences positives considérables sur la gouvernance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

4. Le groupe de travail recommande que ses travaux se poursuivent conformément au mandat qui lui a été confié, pour suite à donner par la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

^a Voir E/CN.7/2010/23-E/CN.15/2010/21.

^b Résolutions 2007/12 et 2007/19 du Conseil économique et social.

Annexe II

Liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa dix-neuvième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.7/2010/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.7/2010/23- E/CN.15/2010/21	8	Note du Secrétariat concernant les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
E/CN.7/2010/CRP.9- E/CN.15/2010/CRP.7	8	Note by the co-chairs of the standing open-ended intergovernmental working group on improving the governance and financial situation of the United Nations Office on Drugs and Crime
A/65/5/Add.9	8	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
